

# Compte rendu sommaire du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden réuni le 28 mai 2019 à 18h Restaurant scolaire GOURLIZON

Validation du procès- verbal de la réunion du 28 Mars 2019.

\*\*\*\*\*

## **Objet 1 : information sur la recomposition du Conseil Communautaire**

Ce point est présenté pour information, en préalable aux délibérations des conseils municipaux.

*Selon un accord local, la répartition des sièges entre les Communes serait la suivante, après les municipales de 2020 :*

<b>Nom des communes membres</b>	<b>Populations municipales (*ordre décroissant de population)</b>	<b>Nombre de conseillers communautaires titulaires</b>
PLONEOUR LANVERN	6071	11
PLOZEVET	2980	6
POULDREUZIC	2137	4
PLOGASTEL ST GERMAIN	1929	3
LANDUDEC	1419	3
GOURLIZON	897	2
PEUMERIT	800	2
PLOVAN	680	2
TREOGAT	583	1
GUILER SUR GOYEN	532	1
TOTAL	18028	35

\*\*\*\*\*

## **Objet 2-1 : Compte Administratif 2018/Déchets**

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018/Déchets, qui donne les résultats :

- **en fonctionnement** : un excédent de l'exercice de 105 375.61 € et un excédent à reporter de 222 700.13 €.

- **en investissement** : un excédent de l'exercice de 105 588.25 €, et un excédent à reporter de 403 825.75 €.

\*\*\*\*\*

**Objet 2-2 : Compte administratif 2018/Assainissement collectif**

**Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-Président délégué,** le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018/Assainissement collectif, qui donne les résultats :

- **en fonctionnement** : un résultat cumulé positif de 1 802 600.95 € et un résultat de l'exercice de + 420 922.79 €.
- **en investissement** : un résultat cumulé de + 239 894.26 € et un résultat de l'exercice de – 799 981.52 €.

\*\*\*\*\*

**Objet 2-3 : Compte administratif 2018/Assainissement non collectif**

**Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-Président délégué,** le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018/Assainissement non collectif, qui donne un résultat cumulé à fin 2018 de + 55 097.49 € et un résultat de l'exercice 2018 de + 15 259.25 €.

\*\*\*\*\*

**Objet 2-4 : Compte administratif 2018/Eau potable**

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président délégué,** le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018/Eau potable, qui donne les résultats :

- **en fonctionnement** : un excédent cumulé de 1 532 402.34 €, et un résultat de l'exercice de + 208 149.49 €,
- **en investissement** : un déficit cumulé de – 381 331.51 €, et un résultat de l'exercice déficitaire de 203 563.93 €.

\*\*\*\*\*

**Objet 3 : Affectation des résultats 2018**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENEC,** le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2018 sur le budget 2019 – affectation au 1068 – comme indiqué dans les propositions relatives au compte administratif du budget Assainissement collectif :

- **ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

<b>Résultat cumulé 2018</b>	<b>1 802 600.95 €</b>
<b>Affectation à l'investissement (1068) sur 2019</b>	<b>109 981.52 €</b>
<b>Reste à reporter en fonctionnement sur 2019</b>	<b>1 692 619.43 €</b>

\*\*\*\*\*

**Objet 4 : Adoption des comptes de gestion 2018**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte, les comptes de gestion 2018 arrêtés par M le Receveur de la Communauté, conformes aux comptes administratifs.

\*\*\*\*\*

**Objet 5-1 : Budgets supplémentaires 2019/Déchets ménagers**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire 2019/Déchets ménagers :

- **dépenses et recettes de fonctionnement : 2 425 895.34 €**
- **dépenses et recettes d'investissement : 624 364.24 €**

\*\*\*\*\*

**Objet 5-2 : Budget supplémentaire 2019/Assainissement Collectif**

**Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-président délégué**, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire 2019/Assainissement collectif :

- **En fonctionnement (excédent de recettes)**
  - o Recettes 2 698 952.39 €
  - o Dépenses 954 472.63 €
- **En investissement, équilibré à la somme de 3 397 999.98 € en recettes et en dépenses.**

\*\*\*\*\*

**Objet 5-3 : Budget supplémentaire 2019/Assainissement Non Collectif**

**Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-Président délégué**, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire 2019/Assainissement non collectif :

- **en Recettes de fonctionnement de 76 097.49 €**
- **en Dépenses de fonctionnement de 23 000 €.**

\*\*\*\*\*

**Objet 5-4 : Budget supplémentaire 2019/Eau Potable**

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président délégué**, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire 2019/Eau potable :

- **Présenté en excédent de recettes sur le Fonctionnement (+ 37 928.90 €)**
  - o **Dépenses 2 733 131.19 €**
  - o **Recettes 2 771 060.09 €**
- **Equilibré en Investissement en Recettes et en Dépenses à la somme de 2 758 496.19€.**

\*\*\*\*\*

**Objet 6-1 : Finances et administration communautaire - Décision Modificative**  
**Budgétaire : Voirie - DM n°1/2019**

**Sur proposition de Noël COZIC, 1<sup>er</sup> Vice-Président**, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la DM n°1/2019 :

**SECTION de FONCTIONNEMENT**

Chapitre / Imputation	BP	DM 1	BP + DM	Remarques
Chp 65 Autres charges de gestion courantes				
Art. - 65888 Autres	0.00	10.00	10.00	Arrondis des prélèvements à la source sur la paie
<b>Total DM Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>10.00</b>		

  

Chapitre / Imputation	BP	DM 1	BP + DM	Remarques
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante				
Art. - 75888 Autres produits divers de gestion courante	0.00	10.00	10.00	Arrondis des prélèvements à la source sur la paie
<b>Total DM Recettes de Fonctionnement</b>		<b>10.00</b>		

\*\*\*\*\*

**Objet 6-2 : Finances et administration communautaire - Affectation du FPIC pour 2019**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide du principe de répartition dérogatoire libre pour le versement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) au titre de la dotation 2019 et comme les années passées, d'affecter la totalité de la somme à la Communauté de Communes pour le déploiement du Très Haut Débit.

\*\*\*\*\*

**Objet 6-3 : Finances et administration communautaire - Convention de partenariat 2019 Quimper Cornouaille Développement (QCD)**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention, déterminant pour l'année 2019 le programme de travail partenarial.

\*\*\*\*\*

**Objet 6-4 : Finances et administration communautaire - Avenant n° 6 au Contrat de Territoire**

**Sur proposition d'Emmanuelle RASSENEUR**, Vice-Présidente déléguée, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n°6 au Contrat de Territoire, en annexe, et qui intègre en actions nouvelles :

- des études pré-opérationnelles en vue de la mise en place de trois itinéraires complexes de l'Ouest Cornouaille, issus du schéma vélo intercommunautaire Ouest Cornouaille et retenus dans le cadre de l'appel à projets "vélo et territoires" de l'ADEME
- le soutien à la prévention jeunesse (action portée par le Territoire d'Action Sociale de Cornouaille)
- dans le domaine de l'eau : la sécurisation du secteur de ST RONAN et le renforcement du stockage sur PLONEOUR LANVERN.

\*\*\*\*\*

**Objet 6-5 : Finances et administration communautaire - Convention SAFER**

**Sur proposition de Michel BUREL**, Vice-Président délégué, le Conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer le renouvellement de la convention dans les

mêmes conditions, et pour une durée de 5 ans à compter de sa notification (dénonciation possible 3 mois avant la date anniversaire).

\*\*\*\*\*

**Objet 6-6 : Finances et administration communautaire - Convention PDIPR – Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'inscription de trois circuits de randonnée pédestre au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée et autorise le Président à signer l'avenant de la convention d'inscription au PDIPR.

Les trois circuits sont les suivants :

- une boucle de randonnée pédestre (Boucle de Stang Vraz – Guiler-sur-Goyen)
- deux liaisons pédestres bourg-bourg :
  - ✓ Plozévet à Pouldreuzic
  - ✓ Halles Raphalen au plan d'eau du Moulin Neuf à Plonéour-Lanvern

\*\*\*\*\*

**Objet 6-7 : Finances et administration communautaire - Loyer commerce PLOVAN**

**Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-Président délégué**, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

**- concernant le commerce Couleurs Pays de PLOVAN, et à effet du 1<sup>er</sup> juin 2019 :**

- de fixer à 500 € HT le loyer de ce commerce (600 € TTC)
- de déterminer un loyer pour le logement et de le fixer, compte tenu de l'état des lieux, à 134,93 € net de TVA,
- de maintenir le loyer de la salle à 188,74 € TTC et de renouveler ainsi l'exonération de 200 € HT jusqu'au 30 juin 2020.

**- concernant le commerce TY MOJET à PEUMERIT :**

- de renouveler l'exonération de 208 € HT sur le loyer du commerce jusqu'au 30 juin 2020.

- autorise le Président à signer les actes à passer.

\*\*\*\*\*

**Objet 6-8 : Finances et administration communautaire - Acquisition de foncier : parcelle AD487 sur POULDREUZIC**

**Sur proposition de Michèle BUREL, Conseillère Communautaire**, le Conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer les actes à passer pour acquérir gratuitement la parcelle cadastrée AD487 d'une contenance de 81 m<sup>2</sup>, située Hent Kreisker derrière le siège administratif de la Communauté de Communes (extension et parking).

\*\*\*\*\*

**Objet 6-9 : Finances et administration communautaire - Budget Administration Générale 2019 : information**

**Sur proposition de Noël COZIC, 1<sup>er</sup> Vice-Président**, le Conseil Communautaire a pris acte que les deux « erreurs de plume » constatées dans le budget « ADMINISTRATION GENERALE » 2019 présenté le 28 mars dernier ne nécessitaient pas de faire revoter ce budget, mais que le budget corrigé de ces 2 erreurs sera transmis aux services de l'Etat.

\*\*\*\*\*

**Objet 7-1 : Eau - Demande de subventions pour la réalisation de la sécurisation eau potable de Plonéour Lanvern, Saint Jean Trolimon et Treguenec**

**Sur proposition de Michel BUREL**, Vice-Président délégué, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil département et du Conseil régional pour l'opération de sécurisation eau potable de Plonéour Lanvern, Saint Jean Trolimon et Treguenec.

\*\*\*\*\*

**Objet 7-2 : Convention pour l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris sur le site de Trébrévan à Plozévet**

**Sur proposition de Michel BUREL**, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention Refuge pour le site de Trébrévan à Plozévet avec le GMB (Groupe Mammalogique Breton).

\*\*\*\*\*

**Objet 7-3 : Convention de partenariat entre l'Association "histoire et patrimoine de Plozévet" et la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden**

**Sur proposition de Michel BUREL**, le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention avec l'Association "histoire et patrimoine de Plozévet" pour le site de Trébrévan.

\*\*\*\*\*

**8-1 : Personnel/Modification du tableau des effectifs**

**Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de la création au 1<sup>er</sup> juin 2019, d'un poste d'agent technique voirie/aménagement spécialité maçonnerie, au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Ce poste viendrait en appui à l'équipe voirie et de nombreuses sollicitations des communes ont été recensées dans ce domaine de compétence.

\*\*\*\*\*

**Objet 9-1 : Commande publique/Information sur les marchés conclus en procédure adaptée**

**Sur information du Président, Pierre PLOUZENNEC**, le Conseil communautaire prend acte de la liste des Marchés à Procédure Adaptée conclus depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire.

\*\*\*\*\*

**Objet 10-1: Questions diverses/Compte-rendu des délibérations du Bureau Communautaire**

**Sur information de Pierre LE BERRE**, Vice-Président délégué, le Conseil communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau Communautaire depuis le dernier Conseil Communautaire.

\*\*\*\*\*

**Objet 10-2 : Questions diverses/Agenda :**

**Sur information du Président**, le Conseil communautaire prend acte que le prochain Conseil communautaire aura lieu le 10 juillet à 18h à TREGAT.

\*\*\*\*\*

**Fait et affiché, à POULDREUZIC, le 4 Juin 2019.                    Le Président,**

**Pierre PLOUZENEC**